



Fermeture de mon rayon traditionnel

Par **nath**, le **18/12/2011** à **07:59**

Bonjour,
Je suis responsable d'un rayon charcuterie traditionnel dans une superette, mon employeur va le fermer pour sous-louer l'emplacement à un boucher. Quels sont mes droits, doit-il me proposer un autre poste à salaire égal dans un autre rayon ou vais-je subir un licenciement économique ?

Par **pat76**, le **21/12/2011** à **16:37**

Bonjour
Votre employeur devra vous reclasser à un poste similaire sans perte de rémunération.
Vous pourrez refuser toute modification de votre contrat de travail initial et principalement une baisse de la rémunération.